



Conditions de participation au concours sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique

Remarque : Les candidats doivent soumettre la liste de participants exigée et une copie signée et remplie du présent document au CRSH avant la date limite du concours.

Consentement à la divulgation de renseignements personnels

Je comprends que le maintien de la confiance du public à l'égard de l'intégrité des chercheurs est essentiel à l'établissement d'une société axée sur le savoir. Lorsque je présente une demande, que je lie mon CV à une demande menée par un autre chercheur ou à une autre institution, ou que j'accepte le financement des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) ou du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), je confirme avoir lu toutes les politiques de ces organismes qui se rapportent aux travaux de recherche mentionnés aux présentes et que j'accepte de les respecter, y compris le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche (<http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/>). Dans les cas de violation grave des politiques des organismes, ces derniers peuvent divulguer publiquement mon nom, la nature de la divulgation, l'établissement où je travaillais au moment de la divulgation et l'établissement où je travaille actuellement. J'accepte qu'il s'agisse d'une condition pour présenter une demande aux organismes ou pour recevoir des fonds des organismes et je consens à cette divulgation.

J'accepte

Je refuse

Veillez noter qu'en refusant que vos renseignements personnels soient divulgués, vous ne pourrez pas participer à la demande.

Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions sur le consentement à la divulgation de renseignements personnels sur le site Web du CRSNG, à l'adresse http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/governance-gouvernance/consentFAQ-consentementFAQ_fra.asp.

Est-ce que votre projet comprend des êtres humains comme sujets de recherche? OUI NON

Dans l'affirmative, consultez l'[Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), puis soumettez votre projet au comité d'éthique de la recherche de votre organisation.

Liste de participants :

Le chercheur principal doit soumettre une liste de tous les participants qui contribueront à la direction intellectuelle de la recherche proposée qui sera financée par le CRSH. Il doit clairement indiquer le rôle de chaque participant (co-candidat, collaborateur), son affiliation et ses coordonnées détaillées. N'incluez pas les assistants, les étudiants ou les experts-conseils.

Remarque : Les co-candidats et les collaborateurs devraient **uniquement être inclus dans la présente partie s'ils ont consenti** à participer à l'équipe et à voir leur nom figurer sur la demande.



En soumettant sa demande au concours sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, le chercheur principal confirme ce qui suit :

- il a lu et comprend les exigences d'admissibilité de l'occasion de financement;
- il a fourni des renseignements complets et exacts dans sa demande de financement et dans les documents connexes. De plus, il s'est présenté et a présenté ses travaux de recherche et ses réalisations selon les normes du domaine pertinent;
- il s'est assuré que tous les membres de l'équipe dont le nom apparaît dans la demande ont accepté d'en faire partie;
- il n'est pas actuellement inadmissible à demander ou à recevoir un financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du CRSH, des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ou de tout autre organisme de recherche ou de financement de la recherche en raison du non-respect d'une exigence ou d'une politique d'éthique, d'intégrité ou de finance. De plus, si, à tout moment, il devient non admissible, il en informe immédiatement le bureau de la recherche de son établissement et le CRSH par écrit;
- il informera immédiatement le CRSH et le bureau de la recherche de son établissement de tout changement lié à la nature de ses travaux de recherche qui peut avoir un impact sur toute certification ou approbation;
- il informera immédiatement le CRSH et le bureau de la recherche de son établissement par écrit s'il y a un changement à son statut d'admissibilité et il autorise ainsi l'établissement qui l'emploie ou auquel il est affilié à divulguer ses renseignements personnels au CRSH afin que celui-ci puisse vérifier son admissibilité à recevoir un financement du CRSH;
- s'il reçoit un financement, il accepte de l'utiliser uniquement aux fins auxquelles il est destiné et de respecter toutes les exigences pertinentes du CRSH telles qu'elles sont énoncées dans les politiques, les procédures et les guides pertinents du CRSH;
- il a lu, comprend et accepte de respecter les politiques du CRSH - y compris le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#) - pour la présentation de sa demande et la réalisation de travaux de recherche financés par le CRSH;
- il sait qu'en cas de violation grave des politiques organisationnelles, le CRSH peut, conformément au [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), divulguer publiquement tout renseignement pertinent qui est d'intérêt public - y compris son nom, la nature de la violation, le nom de l'établissement où il travaillait au moment de la violation ou de l'établissement où il travaille actuellement, s'il y a lieu, ainsi que les recours pris à son endroit - et il accepte qu'il s'agisse d'une condition pour présenter une demande au CRSH ou pour recevoir des fonds et consent à cette divulgation;
- s'il est un fonctionnaire fédéral ou qu'il l'a été au cours des 12 derniers mois, il a respecté et continuera à respecter le [Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#);
- il comprend que, si un établissement d'enseignement postsecondaire présente sa demande, le bureau de la recherche de l'établissement sera informé des résultats du concours grâce au site Web protégé du CRSH;
- il accepte que le CRSH utilise son résumé de projet à des fins de publicité si une subvention lui est attribuée;
- il accepte que le CRSH utilise le résumé de sa proposition afin de recruter des évaluateurs experts, le cas échéant.

Lorsque des co-candidats et des collaborateurs sont inscrits sur une demande, cette inscription certifie :

- qu'ils sont d'accord avec les conditions qui précèdent;



- qu'ils acceptent que le chercheur principal situé au Canada administre la subvention pour le compte de l'équipe.

En désignant un administrateur de la recherche ou des finances, l'établissement approuve ce qui suit :

le chercheur principal :

- est affilié à l'établissement;
- dispose du temps et des installations nécessaires pour mener à bien son projet; et

l'établissement :

- accepte d'administrer toute subvention attribuée conformément aux politiques du CRSH;
- accepte de faire en sorte que des fichiers exploitables par un ordinateur ou des bases de données informatisées soient conservés et disponibles conformément aux conditions auxquelles l'établissement ainsi que le chercheur ont consenti;
- accordera les fonds de la subvention au candidat retenu quand ce dernier aura obtenu toutes les attestations requises et satisfait à toutes les conditions nécessaires;
- avisera le CRSH de tout changement au statut du détenteur de la subvention pendant la période de validité de la subvention;
- atteste avoir vérifié que le budget proposé est conforme à ses taux et à ses politiques.

En présentant votre demande à l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique, vous confirmez également que, pendant la période de subvention/financement, vous vous conformerez aux conditions de la subvention/du financement.

J'accepte

Je refuse

Nom du chercheur principal : _____

Signature _____

Date _____

Nom de l'administrateur de la recherche ou des finances : _____

Signature _____

Date _____

Remarque : les candidats doivent s'assurer

- de faire signer le *Formulaire de modalités de présentation des demandes* par le bureau des subventions de recherche;



- de dresser une liste des participants financés par le CRSH;
- de remplir la demande de budget du CRSH et la justification d'une page (en dollars canadiens);
- que le bureau des subventions de recherche de l'établissement envoie ces documents, par courriel, à l'agente de programme du CRSH, Anna Torgerson (anna.torgerson@sshrc-crsh.gc.ca) avant la date limite du concours.